

VILLE DE GRAND QUEVILLY - CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2024
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel, qui rend compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe » et publiée au journal officiel du 8 Août 2015) a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport présenté par l'exécutif municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants : d'une part, le ROB doit comporter aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (analyse prospective) ; d'autre part, il doit préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis au Préfet du département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population quevillaise, sur la base du « Livre des Projets » élaboré par l'équipe municipale, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

Partie 1 – Les éléments du contexte

1) Le contexte économique international et national

A l'instar des derniers exercices, la préparation du Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un environnement instable et complexe.

Au niveau international :

La croissance économique mondiale reste modeste mais les perspectives s'éclaircissent, selon les dernières prévisions de l'OCDE. Avec le ralentissement de l'inflation, la consommation devrait repartir. L'OCDE alerte toutefois sur le niveau élevé des dettes publiques et la nécessité de reconstituer dès que possible des marges de manœuvre budgétaires. Cela concerne notamment la France, dont les prévisions de croissance restent globalement stables.

La croissance mondiale serait stable à 3.1% en 2024 par rapport à 2023, et remonterait légèrement à 3.2% en 2025, grâce notamment à une baisse des taux directeurs, même si les politiques macroéconomiques devraient rester restrictives dans la plupart des pays.

L'inflation ralentit plus que prévu initialement. Avec l'atténuation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et sur les prix énergétiques et alimentaires, elle se limiterait à 3.6% en 2025 contre 5.9% en 2024 en moyenne dans les pays du G20.

La situation globale des finances publiques demeure néanmoins préoccupante. La dette publique de l'ensemble des pays de l'OCDE devrait s'établir à 117% du PIB à la fin de 2025, soit environ 42 points au-dessus de son niveau d'avant la crise financière mondiale de 2008. A cause du niveau élevé de la dette et de la hausse des taux d'intérêt, le coût du service de la dette devrait continuer à augmenter au-delà de 2025 dans de nombreux pays. Les tensions budgétaires se renforceront dans les années à venir avec la hausse des dépenses publiques qu'impliquent principalement le vieillissement démographique et le changement climatique.

Un budget national au mépris des collectivités locales : un véritable coup de force :

Le projet de loi de finances pour 2025, porté par le gouvernement Barnier, marque une attaque sans précédent contre les collectivités locales. Loin des discours rassurants, ce sont près de 11 milliards d'euros – et non 5 milliards comme annoncé – qui seront ponctionnés sur leurs budgets, bouleversant l'équilibre de leurs finances et leur capacité à mener les politiques publiques indispensables aux citoyens.

Il s'agit en fait de mesures punitives déguisées et trois dispositifs particulièrement pénalisants sont prévus : la création d'un fonds de précaution, alimenté par les recettes des collectivités les plus importantes, pourtant déjà engagées dans des projets structurants ; le gel du transfert de TVA, bloquant les montants à leur niveau de 2024, et réduction du fonds de compensation de la TVA (de 16,404 % à 14,85 %) et l'amputation de 60 % du fonds vert, pourtant essentiel pour la transition écologique, réduisant l'enveloppe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à seulement 1 milliard en 2025.

Une augmentation des charges salariales est aussi annoncée. Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale prévoit en effet une hausse de 4 points de la cotisation patronale CNRACL, ajoutant une pression supplémentaire sur les budgets locaux.

La facture pour la Ville de Grand Quevilly s'élève déjà à 680 400 euros : 380 000 euros au titre de la CNRACL pour la Ville et le CCAS, 70 000 euros au titre de la FCTVA et 230 400 euros pour le Fonds Vert sur la base des dossiers 2023.

Alors que les collectivités locales ne sont en rien responsables de l'endettement national, elles sont les premières à subir les conséquences de cette politique. Leur dette est stable depuis 30 ans, limitée à 8,9 % du PIB, et respecte la "règle d'or" : l'interdiction de voter un budget en déficit. De plus, elles financent 70 % de l'investissement public en France. Ces attaques fragilisent donc directement l'activité économique et l'emploi local.

Avec l'annonce d'une simple stabilité des concours financiers en euros courants (53,5 milliards d'euros), l'État se désengage et ne prend pas en compte l'inflation ni les besoins croissants des territoires.

Face à cette situation qui ne sera pas sans conséquences locales, le conseil municipal du 3 décembre 2024 devra adapter son règlement budgétaire et financier (RBF). Le vote du Budget Primitif 2025 repoussé à janvier intégrera les impacts de ces mesures sur nos prévisions budgétaires.

Le projet de loi de finances 2025 constitue la plus grande attaque contre les collectivités locales depuis 40 ans. Ces décisions mettent en péril leur rôle moteur dans l'investissement public, la transition écologique et le soutien aux services de proximité. C'est un recul historique pour la décentralisation et une menace directe pour les citoyens.

2) La situation locale et les besoins du territoire

La Ville de Grand Quevilly compte, en 2024, 26 338 habitants. Elle fait partie des rares communes du département qui gagnent encore des habitants.

Cette situation est le fruit d'une politique municipale volontariste pour faire vivre une ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique.

Les récentes opérations d'aménagement urbain (le Clos du Père Jules pour exemple), un soin constant apporté au cadre de vie et à la sécurité, ainsi que le soutien au tissu commercial, économique, associatif et de service public (éducation, culture, jeunesse, solidarités...) favorisent l'attractivité de la Ville au sein de la Métropole Rouen Normandie. Ces constats actualisent la photographie de notre commune, qui se caractérise par l'importance et la qualité de son parc locatif social (63,3 % des logements de la Ville), avec une population composée majoritairement d'ouvriers, employés et retraités. A noter que 31,4% des Quevillais ont plus de 60 ans, ce qui est supérieur de près de 5 points à la moyenne nationale (26,1%) et invite à une attention particulière envers ce public.

Enfin, le revenu médian par unité de consommation y est plus faible que dans l'ensemble de l'agglomération (20 510 € contre 22 070 € dans la Métropole en 2021). Le taux de pauvreté se limite à 16 % en 2021 contre 18,2 % à l'échelle de la Métropole. Selon l'observatoire des inégalités, dans son étude publiée en juin 2021, Grand Quevilly fait partie des cinq villes de plus de 20 000 habitants les plus égalitaires de France. Cela montre l'homogénéité relative de notre population en matière de revenus.

3) Les principaux impacts de ce contexte pour la Ville de Grand Quevilly

Les coupes budgétaires annoncées aux collectivités territoriales dans le projet de Loi de Finances 2025 en cours de discussion représentent une contrainte injuste et injustifiée au vu du contexte inflationniste qui se poursuit dans une moindre mesure, d'une probable nouvelle tension sur les charges de personnel avec un coût supplémentaire que représenterait l'augmentation de quatre points de la cotisation patronale CNRACL (PLF de la Sécurité Sociale) et du nécessaire maintien d'un haut niveau d'accompagnement des populations dans un contexte de crise.

Dans ce contexte marqué par d'importantes incertitudes, la Ville de Grand Quevilly a décidé de bâtir un budget résilient.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, l'objectif est de lui permettre d'absorber l'évolution tendancielle du prix des fluides et de la masse salariale liée à des mesures

Année de réception en préfecture :
076-217603224-20241203-0312202417-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024

exogènes (hausse de la cotisation patronale CNRACL), tout en continuant de porter des politiques publiques d'émancipation et de soutien au plus près des Quevillaises et des Quevillais, des plus jeunes comme des plus âgés.

Le budget d'investissement demeurera, pour sa part, ambitieux pour bâtir la ville du futur, une ville exemplaire en matière d'éducation, de protection de la nature, de solidarité, de valorisation des ressources locales, de sobriété ou encore de consommation responsable.

Cette ambition se traduit dans un Plan Pluriannuel d'Investissement qui intègre les enjeux de la transition écologique.

Il s'agit pour la Ville de Grand Quevilly de bâtir un budget 2025 responsable au regard du contexte d'incertitudes qui pèse sur les collectivités territoriales en matière de dotations de fonctionnement et de subvention d'investissement, en faisant des choix courageux et assumés pour permettre la continuité de l'action volontariste conduite depuis 2020 au service des Quevillaises et des Quevillais.

Cette ambition municipale s'appuiera sur un budget communal fondé sur trois choix fondamentaux :

* la poursuite de l'inscription de notre ville dans une démarche de transition climatique et écologique qui nécessite un changement complet de paradigme, incarné notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement ;

* la non-augmentation des taux de la taxe foncière, conformément aux engagements pris et tenus depuis 2011 ;

* la dynamique de co-construction de l'ambition urbaine et du vivre-ensemble que nous portons avec le maintien à un haut niveau de l'accompagnement des acteurs associatifs et un engagement renouvelé dans la dynamique de participation citoyenne.

Partie 2 – Analyse rétrospective : des finances communales saines permettant de faire face aux impacts des crises énergétiques, économiques et sociales

Les choix ambitieux et sérieux opérés par les municipalités successives ont garanti la bonne santé financière de la Ville et permis le développement de nouvelles politiques publiques et de nouveaux projets dans tous les quartiers de Grand Quevilly.

Ces résultats se sont matérialisés par des ratios financiers communaux exemplaires.

C'est bien cette santé financière saine qui a permis à Grand Quevilly de ne pas faillir face à la multiplication des crises depuis 2020 (covid-19, énergie, inflation, finances publiques) et d'assumer son rôle de protection, d'accompagnement et de solidarité auprès des habitants.

L'évolution du budget communal

Pour rappel, le Budget Principal 2024 de la Ville se décomposait comme suit :

(hors mouvements d'ordre)	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	35 266 231 €	38 173 403 €
INVESTISSEMENT	9 854 554 €	6 947 382 €
TOTAL	45 120 785 €	45 120 785 €

Les résultats de fonctionnement (mouvements d'ordre inclus) des exercices précédents s'établissaient ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
CA 2019	37 076 249,69 €	40 826 573,56 €	3 750 323,87 €
CA 2020	35 288 640,46 €	38 233 467,25 €	2 944 826,79 €
CA 2021	35 806 208,62 €	39 785 846,04 €	3 979 637,42 €
CA 2022	37 565 681,54 €	40 290 510,62 €	2 724 829,08 €
CFU 2023	38 762 833,37 €	39 023 638,23 €	260 804,86 €

Concernant l'investissement, les résultats (hors restes à réaliser) étaient les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
CA 2019	11 026 348,44 €	13 547 207,55 €	2 520 859,11 €
CA 2020	11 235 951,87 €	14 349 226,74 €	3 113 274,87 €
CA 2021	8 016 265,82 €	11 084 575,41 €	3 068 309,59 €
CA 2022	9 720 775,65 €	11 586 999,28 €	1 866 223,63 €
CFU 2023	13 480 033,51 €	12 310 356,83 €	-1 169 676,68 €

A) La section de fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors résultat antérieur, opérations d'ordre et produits exceptionnels) s'élèvent à un montant total de 37 457 163,24 € en 2023 (36 363 062,72 € en 2022).

Nature des recettes	CA 2023	Rappel CA 2022	Rappel CA 2021
Produit des impôts communaux	13 995 489,00 €	13 072 267,00 €	12 661 577,00 €
Compensations TH/TF	2 860 045,00 €	2 729 475,00 €	2 558 546,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement	7 171 195,00 €	7 092 848,00 €	7 116 920,00 €
FNGIR et DCRTP	302 931,00 €	302 931,00 €	302 931,00 €
Attribution de compensation MRN	7 056 494,00 €	7 352 089,00 €	7 046 695,00 €
FPIC	348 322,00 €	355 193,00 €	344 654,00 €
Fiscalité indirecte communale	1 290 373,97 €	1 420 862,58 €	1 444 093,18 €
Autres recettes	4 432 313,27 €	4 037 397,14 €	3 920 216,73 €

• La fiscalité

L'engagement de l'équipe municipale pour la mandature de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale est respecté, soit :

- * Taxe d'habitation : 14,99 %
- * Taxe foncière sur le bâti : 49,12 %
- * Taxe foncière sur le non-bâti : 46,33 %

L'année 2021 a marqué le début de la suppression, en trois étapes, de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'année 2023 a vu la disparition totale de cette taxe pour l'ensemble des foyers.

Dans le cadre de cette réforme, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (25,36 %) est venu s'ajouter au taux communal 2020 (23,76 %), soit un taux unique de 49,12 % désormais.

Le produit de la fiscalité ainsi que son évolution peuvent être résumés par le tableau suivant :

	TH	TFPB	TFNB	Correcteur	Compensation	TOTAL
2018	4 682 544,00 €	9 179 669,00 €	39 182,00 €	Pas de dispositif	641 067,00 €	14 542 462,00 €
2019	4 812 005,00 €	9 394 587,00 €	55 594,00 €	Pas de dispositif	680 371,00 €	14 942 557,00 €
2020	4 841 755,00 €	9 594 326,00 €	56 767,00 €	Pas de dispositif	734 786,00 €	15 227 634,00 €
2021	66 251,00 €	17 049 234,00 €	42 640,00 €	-4 552 351,00 €	2 558 546,00 €	15 164 320,00 €
2022	69 161,00 €	17 644 500,00 €	43 755,00 €	-4 710 155,00 €	2 669 475,00 €	15 716 736,00 €
2023	63 112,00 €	18 856 750,00 €	30 697,00 €	-5 035 841,00 €	2 860 045,00 €	16 774 763,00 €
2024 (prév.)	58 041,00 €	19 556 637,00 €	32 060,00 €	-5 223 964,00 €	2 971 720,00 €	17 394 494,00 €



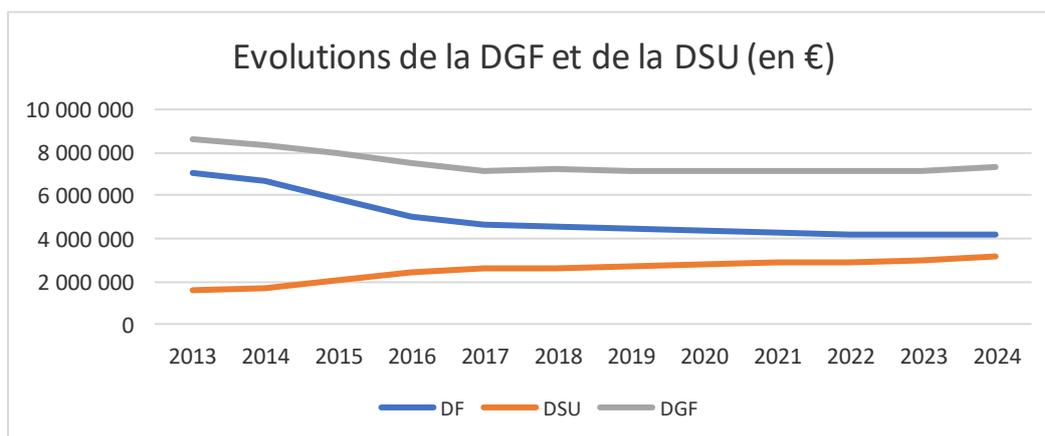
En 2021, la réforme de la fiscalité locale a provoqué un tassement des ressources fiscales. Depuis, l'évolution du produit annuel des impôts est repartie à la hausse du fait notamment de la dynamique des bases (constructions nouvelles et loi de finances), avec en 2024 une augmentation prévisionnelle de 619.731,00 €. Pour 2025, une nouvelle évolution est attendue, à la hausse, puisque la loi prévoit que celles-ci soient revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2024 pour une application en 2025. A la date de rédaction du ROB, l'indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) du mois d'octobre indiquait une inflation sur un an de 1,6 %.

En 2025, il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition, conformément aux engagements de la municipalité pour ce mandat.

• Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales. Elle comporte une part forfaitaire ainsi qu'une part de péréquation reversée aux collectivités les plus défavorisées, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS).

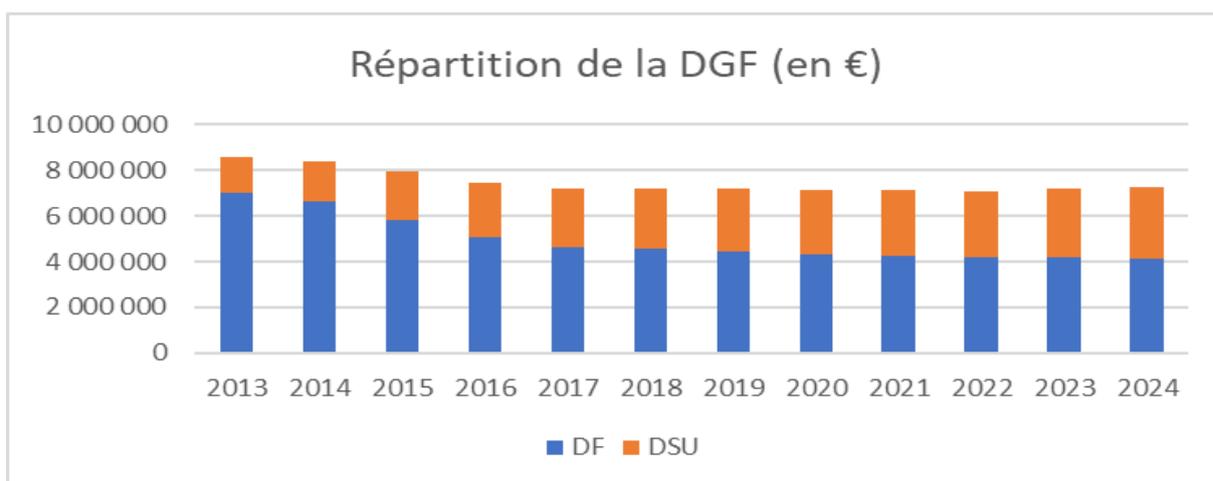
En 2024, la commune a perçu 4 149 027 € au titre de la DGF part forfaitaire (4 172 623 € en 2023) et 3 132 566 € pour la DSU-CS (2 998 572 € en 2023), soit un total de 7 281 593 € (7 171 195 € en 2023).



Le montant de la dotation forfaitaire était en légère augmentation en 2023 du fait de la décision du Gouvernement d'augmenter la DGF de 320 millions d'euros afin d'aider les collectivités à faire face aux conséquences de l'inflation. En 2024, la dotation forfaitaire diminue de 23 596 €.

Quant à la DSU-CS, elle augmente encore cette année sans qu'on puisse garantir sa pérennité toutefois.

On constate d'ailleurs que le montant total a nettement baissé depuis 2013 :



- **La fiscalité indirecte communale**

La répartition de son produit pour 2023 et les 2 années précédentes était la suivante :

	CFU 2023	RAPPEL CA 2022	RAPPEL CA 2021
Taxe additionnelle aux droits de mutation	338 968,65 €	562 919,10 €	598 980,17 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	494 261,39 €	404 723,75 €	403 994,52 €
Taxe d'accueil de l'usine VESTA	241 344,79 €	248 964,90 €	248 249,57 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	195 143,23 €	184 707,13 €	180 370,91 €
Autres (droits de place, verst. Transport)	20 655,91 €	20 707,73 €	12 498,01 €
TOTAL	1 290 373,97 €	1 422 022,61 €	1 444 093,18 €

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20241203-0312202417-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024

- **Les ressources de l'intercommunalité**

La Métropole Rouen Normandie a été créée le 1er janvier 2015 par le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014. Elle regroupe 71 communes et compte 498 822 habitants (référence INSEE au 1er janvier 2018).

Celle-ci exerce des compétences élargies en agissant sur :

- Les services publics et d'intérêt général : gestion des transports en commun, des services de l'eau et de l'assainissement, gestion des déchets ménagers, de la distribution de l'énergie et des crématoriums ;
- Le développement économique et l'attractivité du territoire ;
- L'aménagement de l'espace : gestion de la voirie communautaire, de l'éclairage public et d'équipements culturels et sportifs ainsi que leur création, pilotage des procédures d'urbanisme ;
- Le développement écologique dans le respect des engagements de la COP 21 ;
- Des loisirs pour tous en assurant la promotion du territoire et de ses sites touristiques, ainsi que sa dynamisation culturelle et sportive.

Cette création a engendré un transfert de charges et produits entre la Métropole et chacune de ses communes membres. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) en date du 30 novembre 2015 a permis de fixer les montants d'une Attribution de Compensation positive (de la Métropole vers la commune) qui s'élève aux montants suivants :

	Attribution de Compensation	Reprise de dette	Taxe d'aménagement	Total
2015	6 171 914,00 €	123 287,00 €		6 295 201,00 €
2016	6 171 914,00 €	113 443,00 €	67 729,00 €	6 353 086,00 €
2017	6 171 914,00 €	103 156,00 €	135 457,00 €	6 410 527,00 €
2018	6 171 914,00 €	92 405,00 €	180 609,00 €	6 444 928,00 €
2019	6 171 914,00 €	81 171,00 €	225 761,00 €	6 478 846,00 €
2020	6 171 914,00 €	69 432,00 €	225 762,00 €	6 467 108,00 €
2021	6 171 914,00 €	57 164,00 €	225 762,00 €	6 454 840,00 €
2022 *	6 321 022,00 €	46 075,00 €	225 762,00 €	6 592 859,00 €
2023	6 321 022,00 €	36 106,00 €	225 762,00 €	6 582 890,00 €
2024	6 321 022,00 €	27 513,00 €	225 762,00 €	6 574 297,00 €

() Pour 2022, la Métropole Rouen Normandie a acté le transfert de la part « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » de la DSC vers l'Attribution de Compensation. Pour Grand Quevilly, cela a pour conséquence d'augmenter de 149 108€ notre attribution de compensation.*

Pour 2025, le montant de l'attribution de compensation sera identique à celui de 2024.

Cette attribution est complétée par une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans le but de favoriser la péréquation et renforcer la solidarité financière et fiscale entre les communes membres. En 2023, elle s'est élevée à 509 710 € (503 712 € en 2022). Pour 2024, La DSC « classique » s'est élevée à 516 130 €.

Enfin, une troisième ressource financière en provenance de la Métropole relève du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Mis en place par la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est un mécanisme national de péréquation horizontale des ressources fiscales des groupements et de leurs communes. La Métropole Rouen

Normandie a bénéficié pour la première fois du FPIC en 2015, les reversements au bénéfice de la commune étant les suivants :

ANNEES	MONTANTS
2019	321 561,00 €
2020	335 027,00 €
2021	344 654,00 €
2022	355 193,00 €
2023	348 322,00 €
2024	355 193,00 €

Le territoire de la Métropole était toujours éligible mais reste proche du seuil d'éligibilité et pourrait donc perdre ultérieurement le bénéfice de ce dispositif, tout en restant contributeur.

- **Les autres recettes :**

	RAPPEL CA 2021	RAPPEL CA 2022	CFU 2023
Remboursements sur salaires	341 866,58 €	191 680,04 €	111 526,07 €
Produits des services (1)	1 572 854,28 €	1 570 482,59 €	1 830 504,89 €
Produits des locations	561 884,83 €	643 550,70 €	711 132,08 €
Participations de la CAF (2)	1 086 097,63 €	1 490 322,04 €	1 538 039,46 €
Autres participations (Etat, Région, Dept...)	300 266,00 €	354 017,54 €	241 110,77 €

(1) Parmi les produits des services, on retiendra :

	RAPPEL CA 2021	RAPPEL CA 2022	CFU 2023
Restauration scolaire	650 809,56 €	566 278,54 €	590 045,19 €
Crèches - participation des familles	272 458,87 €	276 819,97 €	302 578,32 €
Centre de loisirs - participation des familles	158 484,06 €	178 643,60 €	214 640,01 €
Accueil ludo - participation des familles	115 345,60 €	125 104,31 €	137 073,45 €
Concessions funéraires	62 556,00 €	113 415,00 €	116 560,00 €
Autres produits (État, Métropole...)	313 200,19 €	310 221,17 €	469 607,92 €
Total	1 572 854,28 €	1 570 482,59 €	1 830 504,89 €

(2) Parmi les financeurs, la Caisse d'Allocations Familiales demeure un des principaux soutiens financiers de la Ville :

	RAPPEL CA 2021	RAPPEL CA 2022	CFU 2023
Petite enfance	657 590,31 €	1 042 158,09 €	1 086 639,61 €
Convention Territoriale Globale	246 417,24 €	25 016,68 €	30 389,69 €
Centre de loisirs, espace jeunesse, inclusion handicap	104 875,42 €	222 895,81 €	250 665,17 €
Périscolaire	77 214,66 €	200 251,46 €	170 344,99 €
Total	1 086 097,63 €	1 490 322,04 €	1 538 039,46 €

Il faut noter que la Ville a adopté en 2021 un mécanisme de « tarification juste » en s'appuyant sur une référence – le quotient familial de la CAF – connue des familles. La méthode de calcul retenue permet d'individualiser les tarifs, d'être au plus près des ressources, de s'ajuster à chaque situation et d'éviter les effets de seuil. Le taux d'effort retenu permet de conserver des tarifs abordables pour les familles.

Parallèlement, comme pour l'année 2023, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de revaloriser sa grille tarifaire en 2024 pour l'ensemble de ces services au regard de l'inflation, qui ralentit mais persiste et impose des coûts en constante augmentation pour la collectivité (denrées, fournitures, produits d'entretien, fluides...).

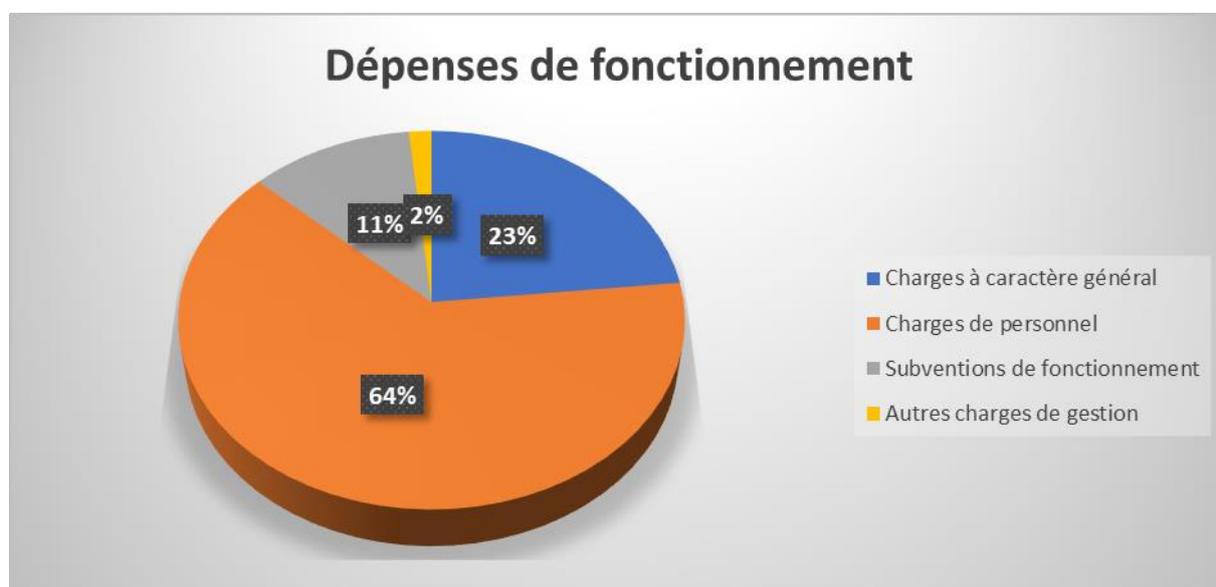
2) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la Ville, pour 2023, comme le montre le tableau suivant, ont été principalement consacrées aux charges de personnel (64%), aux charges à caractère général (23%) et aux subventions de fonctionnement (11%).

Concernant la masse salariale, les décisions du gouvernement (revalorisation des salaires des agents de catégorie C, majoration du point d'indice intervenue en Juillet 2022 (+3,5% pour tous) puis en Juillet 2023 (+1,5% pour tous) et intégration des dispositions du Ségur de la santé) ont commencé à impacter les finances de la Ville de façon partielle en 2023 et ces dispositions ont pesé en année pleine sur la collectivité en 2024.

Fin d'année 2023, la collectivité a versé la prime de pouvoir d'achat pour les agents les plus touchés par l'inflation.

Si ces mesures étaient attendues par les agents, elles n'ont donné lieu à aucune compensation de la part de l'Etat et certaines d'entre elles ont continué à impacter la masse salariale 2024 (en l'occurrence l'augmentation du point d'indice).



Le tableau suivant présente l'évolution de ces différentes dépenses depuis le début du mandat :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Charges à caractère général (fournitures,fluides...)	6 651 750,74 €	6 734 420,11 €	7 551 911,19 €	7 894 299,39 €
Charges de personnel	18 372 102,46 €	19 265 360,42 €	20 152 468,74 €	21 522 161,15 €
Subventions de fonctionnement	4 417 032,02 €	4 195 713,92 €	4 047 441,81 €	3 872 112,99 €
Autres charges de gestion (QES, intérêts emprunts...)	344 576,93 €	361 533,32 €	502 999,36 €	534 869,89 €
Total	29 785 462,15 €	30 557 027,77 €	32 254 821,10 €	33 823 443,42 €

La municipalité, prenant en compte la stagnation du niveau des recettes et la hausse de certains coûts (dépenses énergétiques, alimentaires...), s'est attachée à contenir l'augmentation de ses charges à caractère général tout en préservant un haut niveau de service public dans tous les domaines. A titre d'exemple, les services municipaux ont travaillé sur une rationalisation des frais d'affranchissement et des consommables informatiques.

Le Plan de Sobriété Énergétique instaurée à l'automne 2023 a ainsi participé activement à limiter la consommation énergétique de la Collectivité et par conséquent, limiter la hausse des dépenses d'énergie en 2024.

Reste qu'en 2024, l'inflation a continué d'impacter nos finances, avec des augmentations des fournitures administratives, des denrées alimentaires, des produits d'entretien et dans une moindre mesure, des carburants.

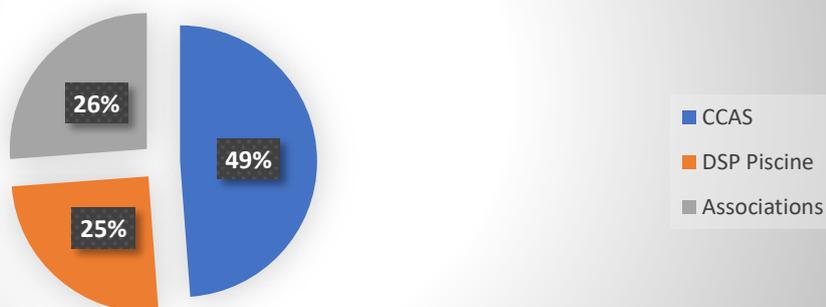
Tout indique que cette tendance se poursuivra en 2025, même si les prévisions d'inflation sont moins oppressantes que pour les deux dernières années.

- **Les subventions de fonctionnement**

Elles se répartissent de la façon suivante :

Subventions	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024
Centre Communal d'Action Sociale	1 600 000,00 €	1 400 000,00 €	1 890 000,00 €	2 015 598,00 €
DSP Piscine	790 083,29 €	821 546,52 €	968 497,20 €	1 000 000,00 €
DSP Théâtre	649 404,14 €	705 941,49 €	0,00 €	0,00 €
Associations	1 156 226,49 €	1 119 953,80 €	1 013 615,79 €	1 017 044,00 €

Répartition des subventions aux associations (CFU 2023)



Des conventions d'objectifs pluriannuelles ont été signées avec l'Amicale Laïque Césaire Levillain, l'Amicale Laïque Bastié Calmette Salengro, l'EmAG, l'Espadon, le Stade de Grand Quevilly, le Judo Club, le Tennis Club, le Club des Aquanautes, le Roller Skating club, les clubs Sainte Lucie Pétanque, Sainte Lucie Cyclisme et l'Entente Cycliste.

Ces conventions sont complétées annuellement des montants de subvention attribués par le Conseil Municipal.

La Ville est engagée dans un contrat de Délégation de Service Public (DSP) en affermage pour la gestion du centre nautique Camille Muffat. La gestion en DSP a été reconduite pour la période 2023 – 2028, elle est confiée à la société Com.Sports.

La DSP pour le théâtre Charles Dullin a pris fin au 31 décembre 2022 et l'équipe a été intégrée en régie au 1^{er} janvier 2023.

3) Les données relatives aux ressources humaines

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail dans la commune. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ces principaux éléments d'information sont présentés ci-après.

- **Evolution et structure des effectifs**

- *Evolution des effectifs*

Les effectifs de la Ville de Grand-Quevilly se composent pour les trois quarts de fonctionnaires, et le quart restant de contractuels. Ces chiffres sont conformes aux indicateurs nationaux et permettent d'offrir aux agents des déroulements de carrière garantissant une stabilité et une protection liées au statut de la fonction publique. Le recrutement de contractuels s'explique par l'ouverture de postes pour lesquels des fonctionnaires ne candidatent pas mais aussi par la nécessité de recourir à des profils d'expert métier. De plus, la disponibilité et la flexibilité propres au régime des personnels contractuels sont autant d'éléments facilitant leur recrutement. En effet, le recrutement est devenu un véritable défi auquel les collectivités doivent faire face. La simple vocation du service public ne suffit plus à attirer les candidats. Grand Quevilly n'échappe pas au changement général des attentes des jeunes générations face au travail et à l'équilibre avec leur vie privée. La Ville s'efforce donc de déployer d'autres stratégies pour faire venir de nouveaux collaborateurs. Elle facilite le télétravail, elle a engagé une démarche QVCT, elle propose une protection sociale complémentaire à l'ensemble des agents de la collectivité, elle mène de nombreuses actions en matière d'égalité femmes-hommes, d'emploi des personnes handicapées, actions qui participent à la marque employeur de la collectivité.

	Effectifs sur poste permanent				Total
	Fonctionnaires (stagiaires, titulaires)	Pourcentage de fonctionnaires	Contractuels	Pourcentage de contractuels	
2021	354	78,49%	97	21,51%	451
2022	341	77,15%	101	22,85%	442
2023	342	77,55%	99	22,45%	441
Prévisionnel 2024	332	74,11%	116	25,89%	448

- *Structure des effectifs par catégorie hiérarchique (au 31/12 de l'année de référence)*

Pour rebondir sur le paragraphe précédent, les chiffres reflètent la montée en compétence des services à travers le recrutement d'experts métier et l'évolution des agents d'exécution (formations, promotions, équipements...).

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (en nombre d'agents)			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
2021	41	51	359	451
2022	41	68	333	442
2023	44	74	323	441
Prévisionnel 2024	44	78	326	448

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (en pourcentage)		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
2021	9,09%	11,31%	79,60%
2022	9,28%	15,38%	75,34%
2023	9,98%	16,78%	73,24%
Prévisionnel 2024	9,82%	17,41%	72,77%

- *Structure des effectifs par taux d'emploi*

Dans le respect des dispositions de la Loi sur la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, la Ville de Grand Quevilly a fixé son régime des temps de travail en conformité avec la durée légale annuelle de travail effectif à hauteur de 1607 heures.

La tendance constatée l'an dernier relative à l'augmentation du nombre d'agents à temps plein se confirme. Le nombre d'agents à temps partiel (de droit ou sur autorisation) se

maintient. Ces situations de temps partiel (taux d'emploi demandé par l'agent) ou de temps non complet (taux d'emploi fixé par la collectivité) s'observent en particulier dans les structures petite enfance et sur les sites scolaires.

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi (en nombre d'agents)			Total
	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet	Nombre d'agents à temps partiel	
2021	363	50	38	451
2022	356	41	45	442
2023	354	40	47	441
Prévisionnel 2024	365	35	48	448

	Répartition des effectifs sur emploi permanent par taux d'emploi (en pourcentage)		
	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet	Nombre d'agents à temps partiel
2021	80,49%	11,09%	8,43%
2022	80,54%	9,28%	10,18%
2023	80,27%	9,07%	10,66%
Prévisionnel 2024	81,47%	7,81%	10,71%

- *Zoom sur la répartition des agents par filière en 2023*

La filière technique représente la moitié des effectifs permanents de la collectivité de la collectivité. La filière administrative, quant à elle, représente le quart des postes permanents. Cette répartition par filière reste relativement stable d'une année sur l'autre et est cohérente avec la répartition nationale des employeurs communaux.

Filières	Répartition des effectifs par filière en 2023	
	En nombre d'agents	En pourcentage
Administrative	112	25,40%
Animation	49	11,11%
Culturelle	9	2,04%
Médico-sociale	16	3,63%
Police Municipale	14	3,17%
Sociale	16	3,63%
Technique	225	51,02%
Total	441	100,00%

- *Zoom sur la répartition par âge en 2023*

Les agents de moins de 45 ans représentent à peine 45% des effectifs. Les plus de 55 ans représentent quasiment le quart des effectifs, cela s'explique par un allongement de la durée de vie au travail. Les jeunes de moins de 34 ans ne représentent que 15% des effectifs.

Au regard du vieillissement des effectifs et de la pénibilité inhérente à certains postes de travail (petite enfance, technique), les dossiers d'inaptitude au poste de travail et de demande de reclassement risquent de croître dans les années à venir. C'est pourquoi, la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales œuvre pour l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Ainsi, la Ville comptait 32 bénéficiaires de l'obligation d'emploi et a réalisé pour près de 53 000,00 euros de dépenses (contrats de fournitures, prestations de service...) auprès d'entreprises adaptées, établissements ou services d'aide par le travail. Cette politique active en matière d'accueil et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap permet à la Ville de dépasser le seuil réglementaire des 6% (7,26%) en 2024.

	Nombre d'agents	Pourcentage d'agents
Moins de 25 ans	4	0,91%
De 26 à 34 ans	65	14,74%
De 35 à 44 ans	115	26,08%
De 45 à 49 ans	70	15,87%
De 50 à 54 ans	83	18,82%
De 55 à 59 ans	67	15,19%
Plus de 60 ans	37	8,39%
Nombre total d'agents	441	100,00%

- *Répartition entre les femmes et les hommes*

	Répartition des effectifs par sexe				Total
	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage d'hommes	
2021	301	66,74%	150	33,26%	451
2022	294	66,52%	148	33,48%	442
2023	296	67,12%	145	32,88%	441
Prévisionnel 2024	297	66,29%	151	33,71%	448

La répartition des effectifs par genre montre tout d'abord que la proportion de femmes reste toujours supérieure à celle des hommes et que cette proportion est stable autour de 66% pour les femmes et 34% pour les hommes. Ce taux de féminisation demeure de loin supérieur à la moyenne nationale pour les communes (61%). Il est précisé que les filières sociale et médico-sociale sont représentées par du personnel exclusivement féminin.

- Masse salariale

La masse salariale constitue un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente chaque année. Un suivi mensuel est donc réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

	Frais de personnel
Réalisations 2023	21 953 877,00
BP 2024	23 083 631,00
Réalisé prévisionnel au 31/12/2024	22 832 097,00
Prévisionnel 2025	23 649 250,00

Si le Budget Primitif 2024 prévoyait une hausse de la masse salariale par rapport au réalisé 2023, qui s'expliquait principalement par des mesures exogènes déjà évoquées précédemment (augmentation du point d'indice, revalorisation de 5 points d'indice, augmentation de la cotisation CNRACL...), ce pilotage permet d'envisager un niveau de consommation inférieur aux prévisions initiales.

Toutefois, une nouvelle augmentation se profile pour 2025, principalement du fait de nouvelles mesures exogènes annoncées lors du PLFSS 2025 mais aussi de l'augmentation naturelle liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT). D'autres choix participeront aussi à cette augmentation.

Il s'agit d'une part de la politique volontariste de la Ville en faveur du recrutement afin de fournir un service public de qualité. Il s'agit d'autre part du choix de mettre en place le nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale ainsi que le bonus attractivité pour les agents de la petite enfance travaillant auprès des jeunes enfants. L'année 2025 sera également marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles modalités prévues par la loi relative à la protection sociale complémentaire des agents publics. La collectivité poursuit également la mise en œuvre de la loi relative à la transformation de la fonction publique. Dans ce cadre, une indemnité de fin de contrat est allouée aux agents contractuels dont le contrat est d'une durée inférieure ou égale à un an. Il faut également rappeler que la collectivité a dû faire face au 1^{er} janvier 2024 à une revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents de la collectivité ainsi qu'à une augmentation de la cotisation CNRACL (+1 point).

Malgré ce contexte contraint, au titre de la solidarité et de l'action sociale, la Ville de Grand Quevilly permet toujours aux agents de bénéficier de tarifs négociés pour la prévoyance, de profiter de prestations via l'Amicale du Personnel Communal pour laquelle une subvention est versée par la Ville et de disposer de prestations versées par le CNAS dont la Ville est adhérente.

B) La section d'investissement

1) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- des opérations d'amortissement
- du fonds de compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

	F.C.T.V.A.
CA 2020	1 359 514,51 €
CA 2021	1 182 279,24 €
CA 2022	887 507,80 €
CFU 2023	935 928,67 €
Réalisé 2024	1 817 254,95 €

Cette recette correspond à la compensation par l'Etat, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la T.V.A. dont la Ville s'est acquittée pour ses dépenses d'investissement sur l'année n-1.

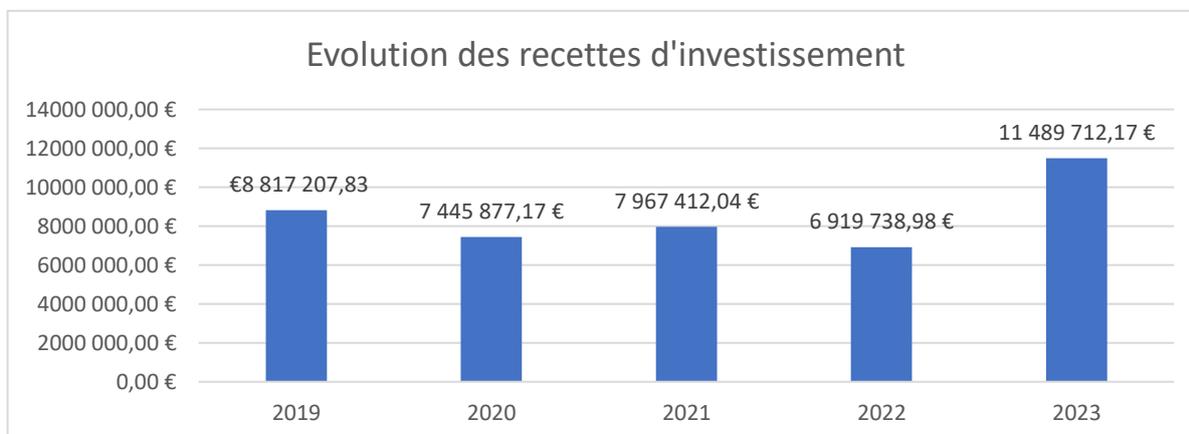
- des subventions d'équipement :

En 2023, la Ville a reçu des recettes d'investissement pour un montant de 2 305 204.62 €. Différents partenaires ont contribué aux financements de projets structurants.

- La Métropole Rouen Normandie pour un montant global d'1 058 176.08 € réparti entre plusieurs fonds de concours :
 - Solde du FSIC pour les travaux aux vestiaires et tribunes au Stade du Chêne à Leu de 79 245.38 €,
 - 1er acompte au titre du FACIL pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin de 300 000.00 €,
 - 2ème acompte au titre du FACIL pour la restructuration du restaurant scolaire Jean Zay de 150 000.00 €,
 - 1er acompte au titre du FACIL pour le réaménagement du Parc Albert Camus de 35 580.70 €,
 - 1er acompte au titre du Projet de Territoire pour la réhabilitation du théâtre Charles Dullin de 493 350.00 €.
- Le Département de la Seine-Maritime pour un montant global de 792 657 € réparti entre plusieurs projets :
 - 1er acompte pour la restructuration et la rénovation thermique de l'école maternelle Charles Perrault de 604 800.00 €,
 - 1er acompte pour la restructuration du restaurant scolaire Jean Zay de 96 000.00 €,
 - 1er acompte pour la rénovation extérieure et le réaménagement des vestiaires au Gymnase Milon de 72 000.00 €,
 - Subvention pour l'automatisation du prêt RIFD de 19 857.00 €.
- L'Etat pour un montant global de 396 769.54 € :
 - 1er acompte au titre de la DSIL pour la restructuration et la rénovation thermique de l'école maternelle Charles Perrault de 394 519.54 €,
 - Subvention FIPD pour l'acquisition de gilets pare-balles de 2 250.00 €.
- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie instruisant le fonds vert pour le compte de l'Etat pour un montant global de 42 602.00 € :
 - 1er acompte pour la végétalisation de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Perrault de 32 394.00 €,
 - Subvention pour la création d'un jardin partagé de 10 208.00 €

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20241203-0312202417-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024

- Les bonus écologiques pour l'acquisition de véhicules roulants à l'énergie non fossile pour un montant global de 15 000.00 €



En 2024, la Ville a sollicité ses partenaires pour de nouveaux projets (BP + BS) :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • Métropole Rouen Normandie | 800 000,00 € |
| • Département de la Seine-Maritime | 224 000,00 € |
| • Etat (DSIL) | 400 000,00 € |
| • Etat (Fonds Vert) | 100 000,00 € |
| • Agence de l'eau | 25 000,00 € |
| • ANDES | 3 000,00 € |

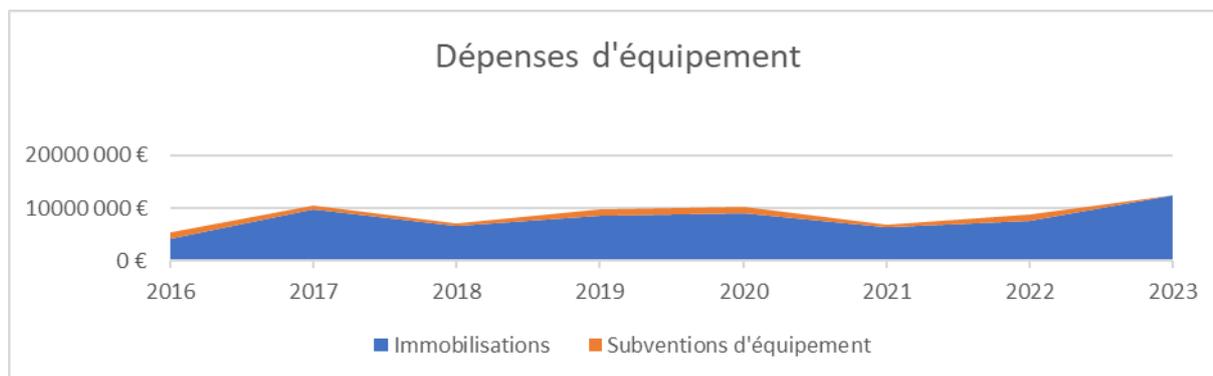
L'ingénierie développée par la ville en matière de recherche de cofinancements permet de réduire fortement le coût d'investissement supporté par la collectivité sur certains projets exemplaires : la réhabilitation du théâtre Charles Dullin (4 742 198,68 €), la renaturation de la cour d'école élémentaire Maryse Bastié (297 800 €) ou encore le réaménagement du parc de la Roseraie (292 897,94 €).

2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement (réelles) s'élèvent en 2023 à 12 360 790 €, répartis de la façon suivante :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Immobilisations	9 140 814 €	6 311 554 €	7 521 367 €	12 354 194 €
Subventions d'équipement	1 058 116 €	561 427 €	1 209 649 €	6 596 €

Les dépenses d'équipement, d'un montant élevé pour une commune de notre taille, sont la traduction des priorités politiques de la municipalité. Elles garantissent un fort niveau de services pour la population et contribuent au dynamisme économique du territoire.



La société Quevilly Habitat, bailleur social, participe activement en partenariat avec la Ville à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Grand-Quevillais, dont près des deux tiers sont ses locataires. A ce titre, elle a bénéficié ces dernières années d'un fort soutien financier, sous la forme de subventions d'équipement, visant à lui permettre d'assumer un important programme d'investissement (constructions, rénovations, accessibilité, vidéoprotection...), tout en reconstituant et préservant ses fonds propres pour l'avenir. Une convention signée entre les parties le 22 janvier 2019 fixe les conditions dans lesquelles ces subventions sont acquises.

En 2022, le Conseil Municipal a ainsi autorisé l'attribution de deux dernières subventions d'équipement à la société Quevilly Habitat, pour les opérations suivantes :

- Réhabilitation de 215 logements « Hérons, Flamants, Pluviers 532 200 €
Pinsons, Passereaux, Eiders, Perdrix »
- Réhabilitation des Halls d'entrées « Glycines » 27 000 €

Aucune subvention d'équipement n'a été versée à la société Quevilly Habitat en 2023 et 2024.

En revanche, des garanties d'emprunt sont accordées aux bailleurs sociaux présents sur la commune (Quevilly Habitat, Habitat 76 dès 2023).

C) La dette

En 2020, la Ville a procédé à l'encaissement d'un emprunt de 2 000 000,00 €, remboursable sur 10 ans au taux de 0,41%.

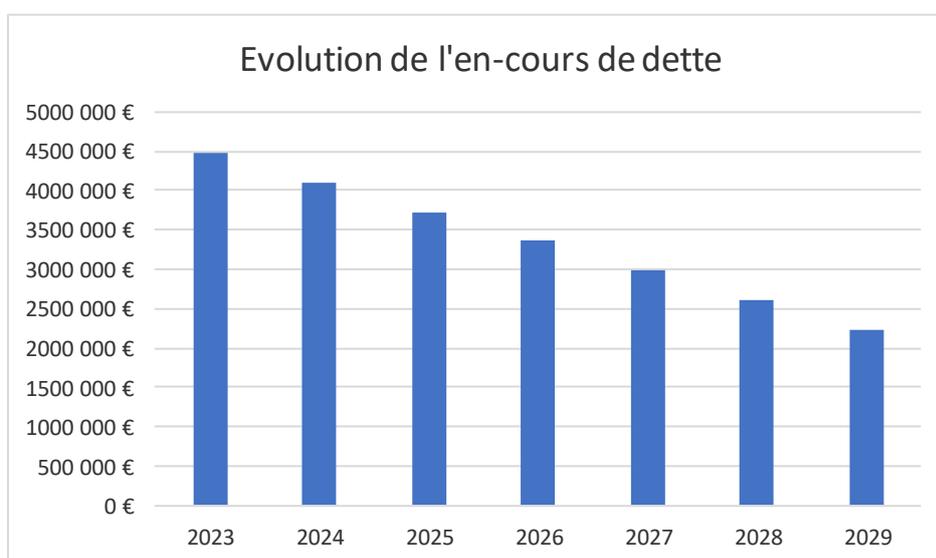
En 2023, la Ville a procédé à l'encaissement de deux emprunts pour un montant total de 3 000 000,00 € remboursables sur 15 ans au taux de 3,94% pour le premier et de 3.99% pour le second.

La dette s'élève à 4 469 068,27 € au 1^{er} janvier 2024, soit environ 169 € par habitant, alors que la moyenne départementale est supérieure à 1 000 € pour les communes de la strate. Ce faible volume de dette est parfaitement sécurisé puisque classifié 1A par la charte Gissler (soit le niveau qui ne présente aucun risque).

La dette actuelle est composée de quatre prêts :

Année réalisation	Libellé	Prêteur	Durée	Taux (%)	Période	Capital	Encours au 31/12/2023	Intérêt	Amort.	Annuité
2017	AMENAGEMENT RAM CRECHE IAE	CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES	10	0,00	annuelle	47 670,75	19 068,27	0,00	4 767,08	4 767,08
2020	ACQUISITION TERRAIN ALLORGE	LA BANQUE POSTALE	10	0,41	trimestrielle	2 000 000,00	1 450 000,00	6 457,50	200 000,00	206 457,50
2023	PROGRAMME GLOBALISÉ 2023	LA BANQUE POSTALE	15	3,94	trimestrielle	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
2023	RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE J. ZAY	LA BANQUE POSTALE	15	3,99	trimestrielle	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
						5 047 670,75	4 469 068,27	6 457,50	204 767,08	211 224,58

Au moment de la préparation de ce ROB et sous réserve de la mobilisation future de nouveaux emprunts, l'évolution de la dette sur les prochaines années se présente comme suit :



D) Les ratios financiers

1) L'épargne nette dégagée en 2023

D E P E N S E S	Charges de personnel : 21.522.161,15 €	R E C E T T E S
	Charges à caractère général : 7.894.299,39 €	
	Subventions de fonctionnement : 3.872.112,99 €	
	Autres charges de gestion : 567.274,92 €	
	Total Dépenses 33.855.848,45 €	
	Impôts et taxes : 22.910.383,97 €	
	Dotations et participations : 11.893.616,23 €	
	Autres recettes (Dont produits des services) : 3.454.676,52 €	
	Total Recettes 38.258.676,72 €	
	Epargne brute : 4.402.828,27 €	
	Intérêts de la dette : 6.457,50 €	
	Capital de la Dette : 204.767,08 €	
	Epargne nette : 4.191.603,69 €	

Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Indicateur de solvabilité de la commune

Epargne nette : Epargne brute – dépenses liées au remboursement de la dette (capital et intérêts)

2) Les principaux ratios financiers

Principaux ratios financiers	2020	2021	2022	2023	Moyenne de la strate (données 2022)
Epargne brute	228,52 €	197,51 €	186,06 €	167,05 €	€ par habitant pour Grand Quevilly (188€ pour la moyenne de la strate)
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	16,48 %	14,37 %	13,11 %	11,51 %	11,90 %
Encours (au 31/12)	78,37 €	71,82 €	93,76 €	169,07 €	€ par habitant pour Grand Quevilly (1001€ pour la moyenne de la strate)
Capacité de désendettement de la commune : Encours (au 31/12) / Epargne brute (exprimée en nombre d'années)	4 mois	4 mois	5 mois	1 an	(4,8 ans pour la moyenne de la strate) La règle d'or fixe un plafond entre 11 et 13 ans
Epargne nette	227,63 €	191,54 €	178,14 €	159,03 €	€ par habitant pour Grand Quevilly (89€ pour la moyenne de la strate)
Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (Taux de désendettement)	5,65 %	5,24 %	6,61 %	11,65 %	56,80 %

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20241203-0312202417-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Ces ratios reflètent à la fois l'impact important sur nos finances des crises successives absorbées par la Ville (Covid, énergie, inflation, finances publiques...) et la bonne qualité de nos fondamentaux, qui ont permis cette absorption en même temps que la réalisation de nombreuses initiatives nouvelles.

Partie 3 – Les orientations budgétaires pour 2025

1. La traduction des priorités politiques en orientations budgétaires

Comme évoqué ci-avant, **la préparation du budget 2025 se fait dans un contexte complètement inédit**. A la date de rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires, le gouvernement vient bouleverser en profondeur l'économie en proposant dans le cadre du Projet de loi de Finances 2025, un prélèvement de 11 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, dans le cadre de leur « participation à l'effort de redressement budgétaire ». C'est une attaque frontale et une pénalisation lourde des collectivités locales au mépris des équilibres budgétaires.

Les grandes orientations budgétaires de l'Etat en direction des **collectivités n'annoncent que gel des versements, baisses voire suppression des dotations ou encore hausse des cotisations** avec des mesures telles que :

- La mise en réserve l'an prochain d'un « fonds de précaution pour les collectivités » (3 Mds€), qui sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros » ;
- La réduction du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) de 800 millions d'euros. A partir du 1^{er} janvier 2025, son taux passera de 16,404 % à 14,85 % et l'exécutif supprime le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage » ;
- La réduction du Fonds vert (qui passera de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros), une réduction de 60 % de ce financement alors que l'Etat demande aux collectivités territoriales d'investir pour la transition écologique.
- L'augmentation de plus d'un milliard d'euros des cotisations des employeurs publics à la CNRACL, prévue par le projet de loi de financement de la sécurité sociale : elle pourrait se traduire par une augmentation de quatre points de la cotisation patronale CNRACL en 2025, puis une augmentation progressive jusqu'en 2027. Le coût pour la Ville de Grand Quevilly est estimé à 330 000 euros, auxquels s'ajouteraient 50 000 euros pour le CCAS.

Cette stigmatisation opérée par l'Etat à l'encontre des territoires **visent la fonction publique dans sa globalité**. Les annonces de suppression de postes de fonctionnaires vont malheureusement dans ce sens, tout comme le renchérissement du coût de la masse salariale rendu inexorable par une liste impressionnante de décisions unilatérales de l'Etat sans compensation aux collectivités (*2022 : revalorisation de 3.5% du point d'indice, 2023 : revalorisation de l'indice minimum de traitement, revalorisation du 1.5% du point d'indice et attribution de points d'indice supplémentaires pour les plus bas salaires, 2024 : prime de pouvoir d'achat et ajout de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents, hausse d'un point du taux de cotisation CNRACL et enfin hausse du SMIC de 2% et versement d'une indemnité différentielle aux agents publics rémunérés sur le 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération*).

La Ville de Grand Quevilly prévoit donc de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste. Il va être indispensable de :

- Poursuivre la réduction de toutes les consommations énergétiques dans le cadre d'une démarche de sobriété pour réduire les dépenses de façon durable,

- Intégrer les effets sur la masse salariale de la future augmentation de quatre points de la cotisation patronale CNRACL et veiller à les absorber au mieux grâce à une gestion dynamique des emplois et des compétences,
- Concilier la poursuite des actions municipales avec les contraintes budgétaires, en réduisant leur coût et, si nécessaire, en ajustant leur contenu pour garantir leur viabilité,
- Continuer de mettre en œuvre les engagements du mandat, à un rythme et selon des formats compatibles avec le contexte budgétaire actuel, tout en assumant de reporter certains projets au prochain mandat municipal.

C'est à ces conditions que la Ville pourra continuer de porter son projet collectif, son offre de services publics et garantir un développement juste, tout en maintenant une situation saine.

* * *

Sur ces bases ambitieuses et sérieuses, les grandes orientations des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget 2025 se présentent comme suit, à la date de rédaction du présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

A. Contenir l'effet de ciseaux en fonctionnement :

Au titre de la section de fonctionnement, la Ville a toujours eu pour objectif de contenir l'effet de ciseaux et de dégager ainsi un autofinancement satisfaisant, servant à financer son programme d'investissement.

Compte tenu du contexte économique déjà décrit, atteindre cet objectif **représentera cette année un défi plus grand que jamais, nécessitant des ajustements dans la section de fonctionnement qui va connaître des tensions inédites.**

a. Les recettes de fonctionnement seront en baisse

Des dotations de l'Etat sans perspective de hausse malgré les contraintes croissantes

Au regard de la baisse observée en 2024 de la Dotation Forfaitaire par rapport au montant inscrit au Budget Primitif et considérant la volonté inscrite au projet de loi de finances 2025 de maintenir cette dotation au niveau de l'année 2024, le budget primitif 2025 sera élaboré sur la base d'une stabilité des concours financiers de l'Etat à destination du bloc communal, dans le contexte actuel d'inflation. Le montant prévisionnel inscrit pour la Dotation Forfaitaire devrait donc être de 4 150 000 € sachant que le montant notifié en 2024 était de 4 149 027 €.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et dans la même logique que la Dotation Forfaitaire, le montant prévisionnel inscrit devrait donc être de 3 130 000 € sachant que le montant notifié en 2024 était de 3 132 566 €.

Des recettes fiscales sans dynamique

Si la Ville entend confirmer la stabilité de ses taux d'imposition, les bases fiscales augmenteront mécaniquement du fait de la hausse des valeurs locatives, puisque la loi prévoit que celles-ci sont revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation observée entre le mois de novembre 2023 et le mois de novembre 2024 pour une application en 2025.

Pour l'année 2025, l'augmentation des bases fiscales sera nettement moins importante que pour les deux dernières années. En octobre 2024, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) établissait une inflation de +1,5% sur un an (pour le calcul de revalorisation des bases fiscales en 2025). En 2024, le taux de revalorisation était de 3,9% et il s'élevait à 7,1 % pour l'année 2023.

Par ailleurs, les droits de mutation qui sont perçus à l'occasion de chaque vente sur le territoire sont estimés au même niveau qu'en 2024 (350 000 €), compte tenu de l'attractivité de notre commune, tout en tenant compte de la tension du marché immobilier observée localement.

Des dotations intercommunales figées au même niveau qu'en 2024

Le Fonds de Péréquation Communal et Intercommunal, mécanisme de péréquation national entre intercommunalités, devrait permettre une recette de 350 000 € en 2025. L'attribution de compensation communautaire (6 546 784 €) et la Dotation de Solidarité Communautaire (516 130 €) resteront stables.

D'autres recettes sans ajustement pour les besoins actuels

La Ville s'attachera à maximiser ses recettes externes, en particulier les subventions qu'elle prévoit d'inscrire à un niveau supérieur à celui de 2024 compte tenu de la maturité des projets et des engagements pluriannuels de nos partenaires. Le montant du produit des locations sera également maintenu à un niveau sensiblement similaire à 2024 à l'exception bien sûr des pavillons vendus cette année à Quevilly Habitat. Enfin, en ce qui concerne les produits des services, tout en confirmant son objectif d'une tarification juste des services publics locaux, la Ville pourra réviser ses tarifs à la lumière du bilan de l'expérimentation en cours, dans des proportions qui préservent le pouvoir d'achat des usagers mais aussi l'équilibre entre leur effort et celui des contribuables.

b. Les dépenses de fonctionnement sont soumises à l'inflation et aux décisions unilatérales du gouvernement

Contrairement au budget de l'Etat dont le solde est négatif, il est impossible pour une collectivité territoriale d'emprunter pour financer son fonctionnement courant. Elle ne peut donc qu'adapter ses dépenses au niveau des recettes attendues.

Or, les dépenses de fonctionnement de 2025 seront nécessairement impactées à la hausse par l'augmentation du prix de certains produits et services et pour une part importante par le coût supplémentaire que représentera l'augmentation de quatre points de la cotisation patronale CNRACL (estimée aujourd'hui à 380 000 euros pour la Ville et le CCAS).

Des charges courantes en hausse à maîtriser

Les charges à caractère général correspondent aux coûts de fonctionnement des services et des équipements communaux (travaux d'entretien des équipements publics : écoles, crèches, gymnases, stades, etc.). Ces charges nécessaires à la réussite des missions de service public sont très sensibles aux effets de l'inflation et augmenteront de fait.

Les autres charges courantes solidaires

Ces charges correspondent au soutien de la Ville aux associations, sous forme de subventions. Malgré le contexte contraint, elles demeureront sur le même niveau que 2024. Quant à la contribution de la Ville au financement du CCAS, et spécialement du service d'aide à domicile, elle continuera d'augmenter pour faire face aux enjeux de solidarité du moment.

Les dépenses de personnel à optimiser

La masse salariale est projetée avec une augmentation de près de 3% au titre de l'exercice 2025 par rapport au BP 2024. Cette progression s'explique principalement par l'application en année pleine des dernières mesures salariales annoncées par le Gouvernement (cotisations, CNRACL, Bonus Attractivité dans les crèches, IFSE pour la police municipale, etc.) qui viennent s'ajouter aux effets du Glissement Vieillesse Technicité et la pérennisation des hausses du point d'indice survenues depuis 2022.

Consciente de la nécessité de suivre et piloter toujours plus étroitement cet important poste de dépenses, la Ville poursuivra en 2025 le déploiement de ses outils de suivi et de pilotage de la masse salariale et des effectifs, dans une logique de responsabilité collective, qui s'appuiera sur un dialogue de gestion encore plus accru avec les services.

B. Ralentir avec discernement le rythme des investissements

La situation financière très saine de la Ville lui permettra d'absorber une partie des contraintes inédites qui pèseront sur ses investissements en 2025 mais ces derniers devront être fixés à un niveau inférieur à celui de 2024 pour préserver durablement nos ratios de gestion prudentiels.

a. Des recettes d'investissement contraintes

Historiquement, la collectivité a pu maintenir un niveau d'investissement élevé en s'appuyant sur ses ressources propres qui permettaient de garantir une capacité d'autofinancement satisfaisante et de dispenser pendant de longues années la Ville de recourir à l'emprunt pour ses investissements.

La recherche active de nouveaux financements

Toutefois, le maintien d'une capacité d'autofinancement satisfaisante implique de réduire encore les dépenses de fonctionnement et trouver de nouvelles recettes de fonctionnement. Cet exercice s'annonce plus difficile après les efforts des années précédentes et face aux contraintes imposées par le gouvernement aux collectivités. Pour autant, une nouvelle mobilisation générale pour diversifier et optimiser les sources de financements sera réalisée : recherche de subventions auprès de tiers, locations d'espaces communaux, créations de nouvelles sources de recettes, mécénat.

L'adaptation aux nouvelles règles du FCTVA

L'évolution du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) versé par l'État nécessitera d'adapter la stratégie municipale pour optimiser la perception des recettes afférentes. En effet, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit que le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) serait réduit de 800 millions d'euros. A partir du 1^{er} janvier 2025, son taux passerait de 16,404 % à 14,85 % et l'exécutif supprimerait aussi le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage ».

L'optimisation de tous les fonds d'aide

L'année 2025 sera la dernière année de mobilisation du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du présent mandat. La Ville le mobilisera donc et sollicitera aussi le fonds d'aide aux communes de 20M d'€, pour soutenir des projets culturels sur le territoire (FACIL Culture). La Ville bénéficie d'une enveloppe de 522 000 euros à mobiliser sur la période 2025-2028. Elle cherchera également à maximiser cette recette dès 2025.

Enfin, comme en 2024, la recherche de subventions nouvelles et de financements extérieurs devra guider les services lors de chaque opération d'investissement. La Ville continuera de se positionner sur les appels à projets lancés par l'Etat ou les collectivités intermédiaires pour valoriser ses projets. Elle veillera à faire aboutir les engagements pluriannuels déjà pris par nos partenaires, en particulier pour la rénovation du théâtre Charles Dullin.

La gestion raisonnée du patrimoine

De même, la Ville développe depuis plusieurs années une gestion active de son patrimoine en vendant, en rationalisant et en investissant. En 2025, elle poursuivra cette démarche, en cédant des terrains et des logements dont elle n'a plus l'usage, afin de pouvoir financer ses opérations d'investissement.

La stabilité du niveau de l'emprunt

Enfin, pour équilibrer sa section d'investissement dans le contexte budgétaire national actuel, la Ville inscrira probablement au budget primitif un montant d'emprunt comparable à celui inscrit au BP 2024, tout en veillant à préserver son excellente capacité de désendettement et en tenant compte du niveau des taux d'intérêts.

A cet égard, il importe de souligner que l'inscription d'emprunt intégrée au BP 2024 pour assurer l'équilibre a priori n'a finalement pas été mobilisée cette année.

b. Les dépenses d'investissement maîtrisées

L'investissement participe au dynamisme du territoire, transforme durablement la Ville, cité écologique et solidaire, ainsi que ses services, et répond aux préoccupations des habitants dans leur quotidien.

L'objectif pour 2025 est donc de maintenir une section d'investissement d'un niveau élevé bien qu'inférieur à celui de 2024, pour continuer d'unir l'ambition et le sérieux dans la gestion de nos projets et nos finances. Il devra en effet être ajusté à l'obligation d'équilibrer cette section, dont les recettes – et particulièrement l'emprunt – ne peuvent être la seule variable.

Les investissements 2025 traduiront les priorités politiques de la Municipalité et resteront guidés par les engagements pris en 2020, dont beaucoup sont d'ores et déjà réalisés ou lancés. D'autres en revanche devront être reportés en conséquence des crises successives subies depuis le début du mandat : Covid, énergie, inflations, finances publiques, ...

En 2025, comme en 2024, plus de la moitié des dépenses d'équipement sera consacrée aux travaux, aux fonds de concours, suivie par les études et les acquisitions de matériel et d'équipements (sécurité, informatique, restauration, écoles, sports, etc.).

Parmi les principaux chantiers prévus, on trouvera la poursuite de la phase opérationnelle de la réhabilitation du théâtre municipal Charles DULLIN, la rénovation du gymnase Milon, le lancement de la réhabilitation de l'ancien centre de tri postal, la poursuite des aménagements à la Roseraie, l'aire de jeux place Maryse Bastié, etc.

2. Les priorités politiques de la Municipalité

Pour faire de Grand-Quevilly une ville toujours plus durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique, la Municipalité confirme ses priorités telles qu'annoncées pour 2020-2026 dans son « Livre des projets ».

Pour une ville durable

• Pour le cadre de vie et le logement

Le budget 2025 inclura le lancement de plusieurs projets structurants comme la requalification de l'avenue Aristide Briand avec la Métropole soutenu par un fonds de concours de la Ville ou encore du mail et de l'aire de jeux place Maryse Bastié. En effet la cour de l'école est achevée, bientôt le gymnase agrandi (containers) et le terrain de foot rénové ; la place sera refaite à partir de fin 2025.

La Ville continue de travailler en étroite collaboration avec la Métropole et les riverains pour renforcer la sécurité routière et apaiser la circulation dans plusieurs quartiers.

La Ville mobilisera un fonds de concours pour encourager le verdissement des zones pavillonnaires et la rénovation des copropriétés. LE système hydraulique de la roseraie sera modernisé avec une rivière de nouveau fonctionnelle et désormais alimenté par l'eau de pluie.

L'accès au parking des Prévoyants sera rénové, facilitant ainsi le stationnement pour les usagers.

Plusieurs espaces publics seront améliorés, incluant des terrains de pétanque et des aires de jeux dans différents quartiers.

La troisième phase de développement du Quartier Matisse verra l'achèvement des premières constructions de maisons individuelles et la commercialisation de terrains à vocation économique.

Des études se poursuivent pour l'aménagement du site de l'ancien stade Allorge, afin de définir les futures orientations de ce lieu et dynamiser ainsi corrélativement le quartier.

Dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier Energétique, la Ville continue de moderniser ses bâtiments en améliorant les économies d'énergie, notamment pour le chauffage et l'isolation extérieure.

Le raccordement au réseau de chaleur Vesuve sera conforté avec de nouvelles liaisons notamment la Grange du Grand Aulnay, la Maison des Arts Agnès Varda et la crèche Delacroix.

- **Pour l'environnement, la biodiversité et les mobilités**

En 2025, la Ville poursuivra son engagement écologique en visant une troisième étoile pour le label Climat-Air-Énergie et en mettant en œuvre le deuxième plan d'actions « Territoire Engagé pour la Nature ».

Des panneaux solaires et des matériaux biosourcés ont été intégrés dans les récents chantiers, témoignant de l'attention portée à l'innovation durable. Cet effort sera prolongé.

Une étude de faisabilité sera menée pour remplacer la couverture du CTM, conformément aux priorités du Schéma Directeur Immobilier Energétique.

Le passage en LED de l'éclairage public, réalisé en lien avec la Métropole grâce à un fonds de concours, permettra des économies d'énergie significatives et un impact environnemental limité du rallumage nocturne des secteurs d'habitation.

Un projet ambitieux consistera à récupérer les eaux de pluie de la résidence Lévis pour alimenter le bassin et la rivière artificielle de la Roseraie, en sollicitant une subvention de l'Etat.

Suite à des abattages nécessaires, des reboisements seront entrepris pour restaurer et enrichir la biodiversité locale dans la forêt du Chêne à Leu.

La création d'un jardin partagé rue de la République constitue un projet phare, accompagné d'initiatives pour végétaliser les espaces publics, augmenter les prairies fleuries et améliorer les espaces forestiers.

La Charte de l'Arbre sera dévoilée en 2025 et inclura des actions concrètes comme le développement du verger de collection, s'inscrivant dans une démarche plus large avec l'organisation d'une balade quevillaise autour de la nature et de la biodiversité en milieu urbain.

Les actions de sensibilisation comme le défi Zéro Déchets, la grainothèque ou le Plan Mégot continueront d'être intégrées dans le quotidien des services et des citoyens.

La Ville et la Métropole Rouen Normandie renforceront les déplacements doux avec l'engagement de nouveaux projets cyclables en 2025 : avenue Briand, rue Gay-Lussac, etc.

Pour une ville préservée

- **Pour la prévention et la sécurité**

La Ville maintient la prévention comme une priorité essentielle, en renforçant sa coopération avec les différents acteurs engagés dans ce domaine.

Les dispositifs récemment instaurés, tels que la cellule REPERE, le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles, et les chantiers éducatifs se poursuivront, tandis que le partenariat avec la Police Nationale se renforce grâce à la liaison vidéo entre le CSU municipal et l'hôtel de police de Rouen. Au titre de la vidéo protection, de nouvelles études seront commandées pour l'extension et l'amélioration du réseau.

La brigade cynophile de police municipale sera renforcée avec le recrutement d'un second maître-chien. L'acquisition d'un registre informatique facilitera la gestion de l'équipement de la police municipale.

Les opérations conjointes d'ilotage avec Quevilly Habitat et la Police Nationale continueront, facilitant la proximité et le dialogue avec les habitants.

La communication sur les questions de sécurité a été améliorée, avec des visites de quartiers, une page Facebook dédiée, et des réunions publiques en partenariat avec la Police Nationale.

La police municipale poursuivra ses initiatives de service public avec les opérations « Tranquillité seniors », « Tranquillité vacances », offrant ainsi un soutien aux personnes âgées et aux vacanciers. Elles seront complétées par le dispositif « Sécuri-Jeunes » pour renforcer la protection des jeunes et encourager les actions de sensibilisation.

Le contrat de sécurité proposé aux commerçants est maintenu pour les accompagner dans l'amélioration de leur sécurité, avec un diagnostic, des informations et des subventions à la clé.

Les dispositifs Voisins Vigilants & Solidaires et UMay monteront en puissance.

Le marché renouvelé avec l'APRE, structure de prévention, permettra de poursuivre le travail de rue, essentiel pour la proximité et le soutien aux jeunes. Un poste d'animateur prévention supplémentaire sera intégré au budget 2025 pour amplifier les actions portées par la Ville avec tous ses partenaires.

Des crédits supplémentaires seront alloués pour soutenir les actions de prévention, qu'elles soient centrées sur la sécurité (ateliers CLSPD) ou sur la santé (forum santé).

- **Pour la propreté**

Fondés sur les Indicateurs Objectifs de Propreté (IOP) développés par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, les efforts de la Ville pour renforcer la propreté et l'entretien des espaces publics seront poursuivis, en impliquant les habitants et en optimisant les ressources.

La Brigade Propreté sera équipée de nouveaux outils, comprenant des équipements individuels, du matériel lourd, et des agents assermentés pour mieux assurer la salubrité de l'espace public, au besoin en verbalisant les incivilités.

L'opération de ramassage participatif des déchets sera renouvelée, mobilisant les habitants pour une ville plus propre, en parallèle du « plan mégot » et du défi « Zéro Déchet ».

De nouvelles corbeilles et du mobilier urbain seront installés pour faciliter la gestion des déchets dans l'espace public.

Un second vélo cargo sera ajouté pour faciliter le transport de matériel dans le cadre des opérations de nettoyage.

Les opérations de désherbage et de balayage seront intensifiées, pour garantir un entretien plus rigoureux des espaces publics. La Ville investira dans du matériel spécifique pour l'entretien des espaces verts, tels que des tondeuses, broyeurs et faucheuses, afin d'atteindre un équilibre satisfaisant entre les terrains qui doivent être tondus et ceux qui doivent rester naturels.

- **Pour la sécurité civile et la maîtrise des risques industriels**

Forte d'une culture de gestion des risques qu'elle a développée au fil des années et en réponse aux événements passés, la Ville s'affirme comme précurseur dans ce domaine.

Elle poursuivra ses actions de sensibilisation et encouragera des comportements responsables, tout en renforçant la visibilité de ses initiatives en matière de sécurité civile.

Plusieurs initiatives ont été lancées pour sensibiliser le public, identifier des personnes ressources pour la gestion de crise au sein de la réserve communale, et former le personnel municipal en s'appuyant sur les organismes nationaux compétents.

La Ville est devenue la première en France à signer une convention avec le SDIS, permettant la mobilisation de sa réserve communale solidaire en cas d'événement nécessitant un soutien à l'échelle départementale.

Le projet de modernisation et d'extension du centre de secours se poursuivra en collaboration avec le SDIS, la Métropole et le Département, afin de renforcer la présence des pompiers sur le territoire avec un service de garde 24h/24.

Un nouveau Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) sera installé aux jardins familiaux et ceux installés dans l'espace public seront entretenus pour améliorer la sécurité et l'accès aux soins d'urgence.

La Ville continuera de former les membres de la réserve communale pour les préparer aux situations d'urgence et de gestion de crise, ainsi que les habitants pour les premiers secours.

La Ville prévoit de développer un Guide de la sécurité civile, s'inspirant du Guide de la sécurité produit cette année.

- **Pour le développement économique, les commerces et services de proximité**

La Ville cherchera à décrocher un cinquième sourire lors de la Journée Nationale du Commerce de Proximité.

Pour atteindre cet objectif, elle continuera de collaborer avec l'association des commerçants, artisans et entrepreneurs Grand Quevilly Développement et soutiendra activement son dynamisme.

La Ville renforcera également son accompagnement des manifestations commerciales ponctuelles, comme les marchés, les foires à tout et les terrasses, qui animent l'espace public.

Une nouvelle signalétique pour les commerces sera progressivement déployée pour améliorer leur visibilité. La signalisation des commerces du Bourg et de la place Delacroix marquera une première étape dans ce projet de mise en valeur des activités locales.

Le réaménagement complet du site du centre routier va débuter, piloté par la Métropole Rouen Normandie en lien avec la Ville.

Pour une ville citoyenne

- **Pour la participation citoyenne**

Les conseils de quartier continueront d'assurer une présence de proximité, avec des conseillers impliqués dont le mandat sera renouvelé et des crédits d'animation attribués à chaque conseil, augmentés à 2 000 € pour dynamiser la vitalité des quartiers.

Les conseillers de quartier participeront également activement à la préparation de futurs projets d'investissements dans les quartiers.

Une formation leur sera proposée pour renforcer leurs compétences et leur rôle au sein de la communauté.

Deux fêtes de quartier au moins seront organisées pour rassembler les habitants autour d'animations conviviales.

- **Pour les finances**

En dépit d'un contexte très tendu, 2025 sera la 14^e année sans augmentation des taux locaux d'imposition, dans le respect de l'engagement pris par la majorité municipale pour ce mandat. Disposant toujours d'une situation financière saine, avec notamment très peu d'endettement, la Ville est en mesure de répondre aux défis de la période en adaptant sa gestion aux contraintes extérieures, comme indiqué précédemment.

La Ville va également avancer sur son Budget Climat afin d'amplifier l'évolutions de ses pratiques et de contribuer à lutter contre le changement climatique au quotidien.

La Ville recherche aussi de nouvelles sources de financement à travers le développement du mécénat, la refonte obligatoire de la tarification de l'espace public ou la location des

Accusé de réception en préfecture
60004-2024-117
Date de réception préfecture : 12/12/2024

structures municipales et la tarification des services à la population sur la base du QF de la CAF.

- **Pour l'égalité femmes-hommes**

2025 verra la réalisation de plusieurs actions du plan 2024-2026 pour l'égalité femmes-hommes.

Plusieurs actions ont déjà fait la démonstration de leur utilité comme la collecte de produits hygiéniques, les journées du matrimoine ou le nommage au féminin d'espaces publics. Elles seront poursuivies et complétées par de nouvelles initiatives. Le partenariat avec le planning familial et beaucoup d'autres associations, sera renforcé. La question égalité femmes-hommes restera également au cœur de toutes nos politiques de droit commun.

- **Pour les services municipaux**

Les initiatives de la Ville pour moderniser ses services et améliorer l'accueil se poursuivent en s'appuyant sur les nouvelles technologies et des équipements adaptés.

L'organisation des services municipaux est devenue plus transversale dans l'optique de simplifier et fluidifier les démarches des administrés. Il est nécessaire aujourd'hui de développer des outils pour améliorer cette transversalité et aussi l'accessibilité, les moyens de communication, ainsi que les services d'inscription et de paiement.

La maintenance de nombreux logiciels métiers et du réseau de vidéo-protection sera assurée pour garantir une gestion efficace des services. Des études sont en cours pour accélérer le déploiement de la fibre optique, optimisant la vidéo-protection et la connexion des bâtiments publics, notamment dans les écoles. L'évolution des versions des logiciels métiers et le déploiement d'une suite collaborative faciliteront la gestion des projets transversaux dans les services municipaux.

Du matériel informatique des services sera renouvelé et complété pour répondre aux exigences techniques et améliorer les conditions de travail.

Un nouveau logiciel de régie pour les spectacles sera installé, offrant une gestion plus efficace des événements culturels de la Ville.

Au cimetière, un agent supplémentaire a été recruté, tandis qu'un plan numérique interactif et des caméras ont été installés et que les aménagements se poursuivent. Un budget est prévu pour installer un nouveau columbarium, aménager les vestiaires des agents et créer une salle de recueillement ouverte à la location des familles.

Pour une ville éducative

- **Pour l'enfance**

Le décloisonnement de la crèche IAE continuera d'être réalisé pour mieux répondre aux besoins des enfants.

Les maisons d'assistantes maternelles, la Fondation des Nids, le Relai Petit Enfance et de nombreuses autres associations continueront, par leurs actions, d'enrichir l'offre de services et le soutien à la parentalité.

Le dispositif « cour ouverte » dans les écoles sera reconduit pendant les vacances scolaires, permettant aux enfants d'avoir un accès libre et encadré à un espace de jeu.

- **Pour l'éducation**

L'équipement des écoles élémentaires en Écrans Numériques Interactifs (ENI) et en vidéoprojecteurs interactifs est désormais complet, et la Ville poursuit son programme de renouvellement de ces équipements afin d'assurer leur performance pédagogique.

Le nombre de déplacements intra-ville sera augmenté pour permettre à toutes les écoles de participer aux séances de théâtre « hors les murs » au théâtre Dormoy.

Pour les temps périscolaires et du midi, moments clés de la journée des enfants sont prévus le recrutement d'un référent périscolaire par école, la création d'espaces détente, l'acquisition de jeux pour les enfants et de mallettes pédagogiques inclusives adaptées aux enfants à besoins spécifiques.

Les modalités de livraison dans les offices de restauration scolaire seront améliorées, avec un début de mise en œuvre dans les écoles Pasteur et Levillain.

La renaturation de la cour d'école Bastié sera achevée et une étude sera menée pour préparer l'aménagement d'une nouvelle cour dans une autre école.

La création d'un préau sera réalisée dans l'une des écoles maternelles à définir au terme d'une étude de faisabilité.

Les actions autour de la nature menées en collaboration avec Cardere, des écoles fleuries avec les DDEN seront poursuivies.

- **Pour la jeunesse**

Le développement des structures d'accueil, décidé en 2023, visant à élargir la capacité d'accueil des centres de loisirs, à adapter les structures aux différentes tranches d'âge et à créer des locaux dédiés, sera confirmé en 2025.

Les projets avec les jeunes se poursuivront comme le Projet Erasmus rassemblant à l'été des jeunes issus de plusieurs pays européens.

Le dispositif " Quevilly Études Supérieures ", qui soutient l'accès aux études pour les jeunes, a été élargi à tous les bénéficiaires des bourses d'État, afin de renforcer l'insertion et la réussite des étudiants.

Les préconisations du Diagnostic Jeunesse réalisé en 2024 seront pour certaines d'ores et déjà concrétisées. D'autres feront l'objet d'une réflexion approfondie, notamment pour améliorer les installations des centres de loisirs et répondre aussi à de nouveaux enjeux à terme.

- **Pour la restauration**

La Ville prévoit l'acquisition de matériel de cantine réutilisable dans le cadre d'une gestion durable des repas scolaires, en réponse aux enjeux environnementaux et de réduction des déchets.

En 2025, l'augmentation des prestations de contrôle sanitaire sera prise en compte, en raison de l'évolution des normes et des exigences sanitaires dans les cantines. L'augmentation du coût des denrées alimentaires, notamment pour le beurre (+20%), le lait (+15%) et le chocolat (+30%), devra également être intégrée dans le budget des services de restauration scolaire.

Les lois, notamment la loi Egalim 2, imposent désormais des fournisseurs locaux pour les denrées alimentaires, ce qui a un impact sur les coûts de restauration scolaire.

Le travail engagé l'année dernière, avec la fourniture de pain labellisé bio et la mise en place d'un second repas végétarien toutes les trois semaines, a permis de diversifier l'offre.

La finalisation de la structuration du service de restauration scolaire permettra, en 2025, la mise en place d'une solution de calcul précis du coût du repas par jour, afin de mieux suivre et gérer les dépenses correspondantes, dans le cadre des marchés publics à renouveler cette année.

À partir de janvier 2025, la Ville fournira des repas à l'APAJH, en prolongement du partenariat multiforme avec cette association qui accompagne des jeunes adultes en situation de handicap et ouvrira une expérimentation de livraison de repas aux seniors à l'espace Dormoy.

Pour une ville solidaire

• Pour l'action sociale

Dans un contexte de fragilisation croissante d'une partie des habitants (sans emploi, parent isolé, petites retraites, etc.), les aides du CCAS perdureront pour plus de justice et d'efficacité. Grand Quevilly a été encore à la pointe de la solidarité avec l'installation durable d'une antenne du Secours Populaire, ce qui facilitera les interventions au bénéfice des Quevillais.

Le lancement du processus d'analyse des besoins sociaux (ABS) permettra d'affiner la connaissance des nouveaux enjeux et la définition des réponses adaptées. Dans cette perspective, il est d'ores et déjà prévu de consolider le pilotage de l'action sociale au sein du CCAS par un recrutement dédié à cette fin.

• Dans le domaine de l'emploi

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes au sein de ses services (Quevilly Jobs, apprentissages, stages).

Le salon de l'emploi organisé avec France Travail sera renouvelé et pourra s'enrichir d'autres initiatives visant à rapprocher l'offre et la demande d'emplois.

• Pour les seniors

La Ville continue de soutenir les seniors, qui représentent un tiers des habitants (soit 5 points de plus que la moyenne nationale), avec des actions ciblées pour répondre à leurs besoins croissants dans un contexte économique et social difficile.

La subvention de la Ville au CCAS a déjà été augmentée et le sera de nouveau, notamment pour financer le service d'aide à domicile et d'autres initiatives en faveur des seniors. Cela comprend le rétablissement des banquets des seniors en plus des bons d'achat et des chocolats. Un guide sera distribué pour informer cette population des services et des dispositifs disponibles.

Le CCAS poursuivra également les activités collectives pour les seniors, afin de renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et améliorer leur bien-être au quotidien.

• Pour le handicap

Les actions prévues visent à renforcer l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale et professionnelle, et à garantir leur accès aux services publics et privés.

Cela inclut l'accueil de jeunes porteurs de handicap dans les structures de loisirs, la proposition de stages professionnels pour les adultes handicapés, ainsi que des partenariats avec des Centres d'Aide par le Travail (CAT) et des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). La rencontre sportive annuelle avec l'EEAP, l'APAJH, l'Hôpital de Jour, les seniors et les enfants des écoles sera renouvelée. Les séances d'équithérapie seront aussi maintenues pour les enfants en situation de polyhandicap. L'école inclusive continue de progresser, avec l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée à l'école Cavaillés que la Ville accompagne très attentivement.

La Ville maintiendra ses efforts pour l'intégration de personnes en situation de handicap au sein de ses propres services et de ses prestataires. Cela inclut des actions de recrutement et de formation adaptées. Pour l'accessibilité de ses équipements, la Ville investira massivement, chaque grand projet de construction ou rénovation permettant d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap, à l'image des travaux ambitieux prévus au théâtre Dullin.

La Ville soutiendra aussi les commerçants dans la mise en accessibilité de leurs établissements, afin de garantir un accès équitable à tous. Des actions de formation seront également mises en place, telles que celles sur le "handi-sitting", pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap.

équipements associés), en plus des sommes consacrées aux travaux sur le bâtiment (2.5M€).

La Ville reconduira les Bakayades ainsi que le cinéma en plein air et les animations de l'été quevillais.

Une fresque sera réalisée au sein de l'EEAP Tony Larue.

La Ville soutient activement des projets d'associations locales comme EmAG, ALBCS, ALCL, et continue de participer à des initiatives métropolitaines.

- **Pour le jumelage**

En 2025, le budget alloué pour les projets d'échanges et de solidarité internationale permettra de pérenniser les rencontres et de lancer des projets supplémentaires.

Un voyage à Laatzen est prévu, renforçant les liens avec nos jumeaux allemands. De même l'accueil des chœurs de Lévis permettra de renouer les liens avec les habitants de notre ville jumelle québécoise, pour aller plus loin dans les relations institutionnelles.

Dans cet esprit, la Ville continuera à soutenir les initiatives d'échanges des associations et des établissements scolaires locaux, favorisant ainsi la mobilité et la découverte des cultures internationales pour les habitants de Grand Quevilly.

Enfin, depuis 13 ans, la Ville est engagée dans un programme de financement pour la rénovation d'écoles à Madagascar, en partenariat avec Codégaz. Ce programme de solidarité internationale sera poursuivi en 2025 contribuant par ses contreparties à la sensibilisation des jeunes quevillais (écoles, conseil des jeunes, conseil des ados citoyens, etc.).

Conclusion

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales aux contraintes inédites imposées par le gouvernement, la Ville de Grand Quevilly se doit de construire un Budget pour 2025 à la fois ambitieux et sérieux.

Il reste beaucoup à faire et il incombe à l'équipe municipale d'établir des priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates. C'est ce que nous ferons, avec le souci de poursuivre la mise en œuvre du Livre des projets, pour continuer à améliorer la qualité de Ville et donc la qualité de vie des Grand Quevillais.